



Éditorial

QUAND L'ÉNERGIE S'ENFLAMME

Pétrole, gaz, charbon, énergie renouvelable... quelles que soient leurs formes, ces énergies nous sont nécessaires pour vivre, produire et nous déplacer. Récemment le prix de l'électricité a flambé, le mégawatt-heure est passé de 50€ à 222€ sur 2021 avec un pic à 700€ en 2022. Pourquoi ? En France, il y a eu la diminution de la part du nucléaire. Au niveau mondial une demande croissante après COVID, la déclaration de guerre de la Russie envers l'Ukraine et aussi la destruction des tuyaux des gazoducs Nord Stream 1 et 2. De plus, les pays européens se tournent vers une électricité propre, subventionnant les éoliennes et panneaux photovoltaïques par une ponction supplémentaire sur les factures d'électricité.

Alors, nous comprenons aisément pourquoi l'énergie est aussi chère aujourd'hui. Des médias nous font remarquer les conséquences du coût élevé de l'énergie pour les artisans boulangers mais ils ne sont pas les seuls à souffrir de la crise énergétique. L'agriculture souffre aussi des méfaits imputables non seulement à cette inflation mais encore au prix de l'électricité multiplié par 3 ou 4, aux hausses des tarifs des carburants et des matières premières comme l'engrais hors de prix aujourd'hui. À noter, la spéculation sur les céréales, le maïs ou encore le soja accentuée par des « profiteurs » qui en stockant ces matières premières font monter abusivement les prix.

Cette crise ne restera pas sans conséquences. Le ras-le-bol de la profession entraîne une fuite des actifs. Des exploitations se retrouvent sans reprenneur après le départ en retraite de l'agriculteur en place et leur remplacement par des salariés se fait aussi de plus en plus rare. Le manque de reconnaissance du métier, le peu de rémunération malgré des horaires quelques fois importants, tout cela conduira naturellement à une baisse des productions pouvant amener à moyen et long terme à une pénurie alimentaire.

Si la deuxième moitié du 20^{ème} siècle n'aura été que croissance et insouciance, le 21^{ème} siècle pourrait bien remettre les pendules à l'heure et s'orienter vers une réalité quotidienne beaucoup plus basique : **manger à sa faim.**

Jean-Luc Hilary

Président de l'Association
des salariés agricoles du Morbihan

Agenda

- **Salon de l'agriculture à Paris**, (Porte de Versailles) **du samedi 25 février au dimanche 5 mars**. Le rendez-vous annuel de l'élevage et des produits régionaux mais aussi du jardin, de la chasse, de la pêche et des produits exotiques. Hall 4, retrouvez le stand de l'Association des salariés agricoles, venez échanger avec des salariés agricoles et découvrir les vidéos en 3D réalisées par l'Association : vacher, chauffeur agricole, salarié viticole.
www.salon-agriculture.com



- **Vendredi 17 mars, dîner et soirée conviviale pour les salariés agricoles** à 20h30 au restaurant «Le Talvern» à Locminé (22 € / repas et gratuit pour les adhérents).

- **Assemblée Générale** de l'Association des salariés agricoles du Morbihan, **vendredi 17 mars à 18h30 à Locminé**. Débat suite à la présentation des résultats de « l'enquête nationale sur les besoins des salariés agricoles au travail ».



- **Au printemps 2023, l'Association des salariés agricoles organise pour tous :**
Une visite le 14 avril à 19h30 chez un caviste, la Cave à Ju sur Locminé
« Les cépages : parlons vin et vigne »
– **Une réunion technique** pour les salariés **en élevage porcin** – **Une réunion** sur « Pourquoi le **prix de la viande** (Porc, volaille, bœuf) est-il élevé pour le consommateur, alors que les cours sont bas ? » – **Une sortie conviviale et familiale le samedi 10 juin.**

Pour recevoir le programme complet des activités, contacter l'Association des salariés agricoles au 02.97.46.22.19 ou simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr Suivez l'actualité sur la page [facebook](#) de l'Association. Adhérez à l'Association en ligne via [Helloasso](#)

Loisirs

- **Lanester - Parc des Expositions**
- Lac des Cygnes - 24 mars - À partir de 42 €
- Aldebert - 14 avril - 42 €
- Messmer - 1^{er} juin - 45.50 € à 65 €
- Inès Reg - 2 juin - À partir de 39 €
- **Lorient - Hydrophone**
- Fakear - 1^{er} mars - 25 €
- Hervé - 14 avril - 25 €
- Médine - 29 avril - 20 €
- Michka Assayas et Ana - 10 mars - Gratuit
- **Quéven - Les arcs**
- Portico Quartet - 13 avril - 25€
- Zoufris Maracas - 5 mai - 25 €
- Jérémy Ferrari - 30 septembre - 42 €
- **Ploemeur - Océanis**
- Love me tender - 10 mars - 40 €
- Daniel Guichard - 18 mars 2023 - 43 €
- **Locminé - La Maillette**
Haroun - 16 mars - 43 €
Isabelle Boulay - 23 mars - 53 €
- **Vannes - Palais des Arts**
Adamo - 1^{er} avril - 40.50 €
- **Auray - Théâtre à l'Ouest**
Jérémy Nadeau - 8 avril - 22 €
Mélodie Fontaine - 6 mai - 20 €
Stephan Cuvelier - 20 mai - 26 €
Yann Guillaume - 16 juin - 20 €
- **Loudéac - Palais des Congrès**
- Ballet national de Pologne Slask - 7 avril - 20 €
- Arnaud Demanche - 12 mai - 13 €
- Gaetano Donizetti - 15 juin - Gratuit
- **Rennes - Le Liberté**
- Véronique Samson - 5 avril - 59 €
- Big Flo & Oli - 27 mai - 44 €
- Zazie - 7 octobre - 39 €
- Pascal Obispo - 21 octobre - 59 €
- **Brest - Arena**
- Mickaël Gregorio - 24 mars - 39 €
- Stars 80 - 4 mai - 43 €
- Michel Polnareff - 9 juin - 120 €
- M Pokora - 7 novembre - 49 €
- Claudio Capéo - 25 novembre - 45 €



Exploitations production agricole et CUMA

Salaires minima (National), applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale Production agricole et CUMA - Avenant du 27/01/2023 qui entrera en vigueur le 1er jour du mois civil suivant la parution de l'arrêté d'extension au JO.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaire brut horaire €	Salaire brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	11,27 € (SMIC)*	1709,28€ (SMIC)*
Palier 2	12 points - 16 points	11,36 €	1722,93 €
Palier 3	17 points - 24 points	11,53 €	1748,76 €
Palier 4	25 points - 35 points	11,77 €	1785,12 €
Palier 5	36 points - 51 points	12,29 €	1863,98 €
Palier 6	52 points - 73 points	12,87 €	1951,95 €
Palier 7	74 points - 104 points	13,62 €	2065,70 €
Palier 8	105 points - 143 points	14,56 €	2208,27 €
Palier 9	144 points - 196 points	15,76 €	2390,27 €
Palier 10	197 points - 270 points	17,46 €	2648,10 €
Palier 11	271 points - 399 points	19,86 €	3012,10 €
Palier 12	400 Points	22,70 €	3442,23 €

Les CSP** dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

Technicien : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

Agent de maîtrise : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

Cadre : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Depuis le 1^{er} avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

* Le SMIC au 01/01/2023 est passé à 11,27€/heure Brut, soit 1709,28€ mensuel Brut.

**Catégories Socio-Professionnelles

Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux

National - Salaires minima nationaux applicables depuis le 1^{er} septembre 2022.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi exécutant	1	11.27*	1709.28
- Emploi exécutant	2	11.27*	1709.28
- Emploi spécialisé	1	11.27*	1709.28
- Emploi spécialisé	2	11.27*	1709.28
- Emploi qualifié	1	11.38	1726.00
- Emploi qualifié	2	11.66	1768.47
- Emploi hautement qualifié	1	12.08	1832.17
- Emploi hautement qualifié	2	12.61	1919.56
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	13.27	2012.66
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	14.05	2130.96
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	14.82	2247.75
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	15.56	2359.99
- Cadre I		17.34	2629.96
- Cadre II		20.55	3116.82

* Le SMIC au 01/08/2022 est passé à 11,07€/heure Brut, soit 1678,95€ mensuel Brut.

Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services ruraux, prestations avicoles et forêt

Salaires minima nationaux applicables depuis le 1^{er} septembre 2022.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi administratif exécutant	1	11.27*	1709.28
- Emploi administratif exécutant	2	11.27*	1709.28
- Emploi qualifié	1	11.38	1726.00
- Emploi qualifié	2	11.66	1768.47
- Emploi hautement qualifié	1	12.08	1832.17
- Emploi hautement qualifié	2	12.61	1919.56
- Technicien Administratif et Comptable	1	13.27	2012.66
- Technicien Administratif et Comptable	2	14.05	2130.96
- Cadre I		17.34	2629.96
- Cadre II		20.55	3116.82

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima (National) depuis le 1^{er} juin 2022, applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale de la conchyliculture.

Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
1	11.27*	1709.28
2	11.27*	1709.28
3	11.49	1742.69
4	11.79	1788.19
5	13.03	1976.26
6	17.13	2598.11

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

Entreprises du Paysage

Salaires minima depuis le 1^{er} janvier 2023 (National)

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
O1	11.27*	1709.28
O2	11.31	1714.92
O3	11.41	1730.77
O4	11.65	1767.22
O5	12.08	1832.20
O6	12.63	1916.21
E1	11.27	1709.28
E2	11.42	1732.35
E3	11.90	1805.29
E4	12.63	1916.21

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2093.52€-TAM2:2196.42€-TAM3:2353.52€-TAM4 : 2580.24 €). Si forfait sur la base de 218 jours les salaires sont majorés de +15 %.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 35300 € - C1 : 39580 € - C2 : 39580 € - C3 : 41400 € - C4 : 42650 € - C5 : 45500 € - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Bretagne - Salaires minima depuis le 1^{er} janvier 2023)

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture - Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification /Echelon	Salaire horaire €
- Emploi exécutant Echelon 1	11.27*
- Emploi exécutant Echelon 2	11.27*
- Emploi spécialisé Echelon 1	11.27*
- Emploi spécialisé Echelon 2	11.27*
- Emploi qualifié Echelon 1	11.38
- Emploi qualifié Echelon 2	11.66
- Emploi hautement qualifié Echelon 1	12.08
- Emploi hautement qualifié Echelon 2	12.61
- TAM 1 Echelon 1	13.27
- TAM 1 Echelon 2	14.05
- TAM 2 Echelon 1	14.82
- TAM 2 Echelon 2	15.56
- Cadre I	17.34
- Cadre II	20.55

Je suis chauffeur agricole et je souhaite contacter l'inspection du travail, merci de me transmettre leurs coordonnées ?

Il existe des sections agricoles présentes dans chaque DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités). Selon votre lieu de travail, vous pouvez contacter la DDETS de Lorient, 3 rue Le Coutaller au 02.97.64.75.93 ou la DDETS de Vannes, Parc Pempidou rue de Rohan au 02.97.46.26.32.

Porcher depuis deux ans sur une exploitation située près de Locminé, je recherche un modèle de lettre de démission, pourriez-vous m'aider ?

La DREETS Bretagne sur son site propose un modèle. https://bretagne.dreets.gouv.fr/sites/bretagne.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/modele_lettre_de_demission.pdf Il vous faudra indiquer sur la lettre, le délai de préavis qui est de un mois dans votre cas, même si vous demandez d'être dispensé d'exécuter ce préavis.

Est-ce qu'avec ma carte CEZAM reçue lors de mon adhésion à l'Association des salariés agricoles, je pourrais avoir des réductions sur un hébergement vacances pour Pâques (Nous sommes 4 et j'ai un budget de maxi 300 €)?

Oui, c'est possible. Consultez toutes les offres sur le catalogue vacances CEZAM. <https://www.cezam.fr> À titre d'exemple, un appartement à la résidence « Les Grands Rochers » à Olonne-Sur-Mer en Vendée est à 220 € (Piscine couverte et chauffée). Sur les mêmes tarifs, il y a aussi « Les Gourbets » à Mimizan dans les Landes.

Je suis ouvrier paysagiste sur le littoral et il arrive que l'on me demande de gérer des potagers de clients, comment me perfectionner par une formation courte ?

Allez consulter le catalogue de formation en ligne sur www.ocapiat.fr. Ensuite vous pouvez en parler à votre employeur, c'est lui qui doit vous inscrire à la formation. Il y a des sessions de formation pour les salariés qui ont lieu à Hennebont, via le CFA sur le thème « concevoir et aménager une parcelle de potager zéro phyto ». Contact : 02.97.36.23.40 - cfa.hennebont@educagri.fr

Je suis saisonnière et j'enchaîne des CDD comme ouvrière maraîchère. Alors qu'aucun employeur ne m'avait versé de prime de précarité, mon dernier employeur m'a donnée une prime à la fin de mon contrat. Pourriez-vous m'expliquer ?

La prime de précarité (ou indemnité de fin de contrat) n'est pas due à la fin d'un CDD dans le cadre des contrats saisonniers, sauf convention ou accord collectif contraire. Le travail saisonnier se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette,...). Dans le cas du recours au CDD pour un autre motif que celui d'une saison, le montant de cette prime est égal à 10% de la rémunération brute totale versée durant le contrat. Au final, dans votre cas, les employeurs qui ne nous versent pas la prime de précarité sont dans leurs droits. Quant au maraîcher qui vous a versé une prime, il l'a fait sans que la loi ne l'y oblige.

Il existe encore des bâtiments d'élevage sans toilettes, ce n'est pas normal selon moi. Quel est votre avis ? Je fais des remplacements comme vacher.

Malheureusement, c'est une réalité. La loi indique que les employeurs doivent mettre à la disposition des travailleurs les moyens d'assurer leur propreté individuelle, notamment des cabinets d'aisance (ou WC). N'hésitez pas à demander à avoir accès à un WC, cela peut être dans la maison de l'exploitant, en précisant de pouvoir y accéder durant son absence éventuelle.

En ce moment je dors très mal et comme je me demandais si cela ne serait pas en rapport avec les tensions actuelles sur l'exploitation où je travaille, j'ai évoqué le sujet avec mon médecin. Il m'a parlé des risques psycho-sociaux au travail. Qu'est-ce que c'est ?

Dans votre entreprise, il y a des tensions. Souvent, la nécessité de contrôler et de cacher ses émotions, ou encore la peur d'une certaine violence morale (harcèlement, agressivité, mépris) sont facteurs de souffrance mentale. Il n'existe pas aujourd'hui en France de définition réglementaire des risques psycho-sociaux (RPS), mais on regroupe le plus souvent sous cette appellation : le stress, les violences morales internes (harcèlement moral), ou externes (agressions, incivilités). Les RPS ont des effets délétères sur la santé physique et mentale du fait de leurs liens avec les pathologies cardio-vasculaires, les troubles musculo-squelettiques, les pathologies mentales (dépression, anxiété), voire des troubles du sommeil.

Pour nous envoyer vos questions, par SMS au 07.85.08.33.59 ou par email à simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan

Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19

ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession.....

Adresse

Tél..... Email :

Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €

Carte CEZAM remise avec l'adhésion

Inspection du travail : la DREETS

La DREETS Bretagne (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) nous a informé qu'en « *En cas d'interrogation(s) relative(s) aux conditions de travail, à l'exécution du contrat de travail etc... Tout salarié peut contacter la section agricole compétente au regard de son lieu de travail. Il lui sera répondu dans le strict respect de la confidentialité.* » Ci-dessous les coordonnées des **sections agricoles** présentes dans chaque DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

• **DDETS du Morbihan**
Parc Pempidou Rue de Rohan - CS 13457
56034 Vannes Cedex
02.97.26.26.32
ddets-uc1@morbihan.gouv.fr

• **DDETS du Finistère**
18 rue Anatole Le Braz - CS41021
29196 Quimper Cedex
02.98.53.95.90
ddets-uc1@finistere.gouv.fr

• **DDETS des Côtes d'Armor**
1-3 boulevard Edouard Prigent - CS22048
22000 Saint-Brieuc Cedex1
02.96.62.81.70
ddets-uc1@cotes-darmor.gouv.fr

• **DDETS d'Ille et Vilaine**
Immeuble «le Newton» 3 bis avenue de Belle
Fontaine 35517 Cesson-Sévigné Cedex
02.99.12.58.46
ddets-uc1@ille-et-vilaine.gouv.fr

Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...)
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, piscines, ski...)
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir une couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole



Rejoignez-nous sur :
<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>



02 97 46 22 19



LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ANEFA MORBIHAN

www.agriemploi56.com ou www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14

Toutes les offres sur la page [Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)

Aviculture

- Colpo - OFR037261-56** - EARL (Canards gras) recherche agent d'élevage 4 jours/semaine - CDI tps partiel
Caro - OFR036304-56 - SARL (Poules repro) recherche 2 postes : responsable d'élevage et agent d'élevage - Primes - CDI tps plein
Pluméliau - OFR037014-56 - EARL (Poules pondeuses bio vente directe) recherche agent d'élevage - CDD 6 mois
Le Croisty - OFR037365-56 - EARL (Pigeons de chair) recherche agent d'élevage - CDI tps partiel 28h/semaine
La Chapelle Neuve - OFR037858-56 - SARL (Poules pondeuses bio) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Languidic - OFR036312-56 - Société recherche ramasseurs de volailles (60 à 90h/mois) - 4.56 €/h - CDI
Inzinzac - Lochrist - OFR033395-56 - EARL (Dindes Poulets) recherche agent polyvalent - CDI tps plein
Bignan - OFR034451-56 - Élevage poules pondeuses recherche agent d'élevage - CDI tps plein

Lait

- Guénin - OFR032267-56** - EARL (120 VL) recherche agent laitier - CDD 6 mois tps plein
Ambon - OFR037385-56 - GAEC (170 VL, 70 Vaches Allaitantes) recherche agent laitier - CDI tps plein
Bohal - OFR0353113-56 - EARL (95 VL, Robot, 70 Vaches Allaitantes) recherche agent laitier - CDI tps plein
Bréhan (180 VL), Guiscriff (120 VL), Languidic (120 VL) recherchent 3 agents laitiers - CDI tps partiel
Pluvigner - OFR036736 - Communauté religieuse agent agricole pour petite ferme diversifiée - CDI tps plein
Arzal, Auray, Languidic, Malansac, Le Fauoët, Muzillac, Malestroit - Service de remplacement recherche 7 vachers de remplacement - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Inzinzac-Lochrist, Guilliers, Le Fauoët, Ploemeur, Plumelec, Silfiac/Persquen, Taupont/Chapelle-Caro, Caudan, Groupement d'employeurs départemental recherche 8 vachers sur travailler sur 8 secteurs différents (en général sur deux exploitations laitières) - CDI tps plein

Caprin - Bovin viande

- Ambon - OFR037276-56** - EARL (450 chèvres) recherche agent caprin - CDD tps plein 7 mois
Ambon - OFR037288-56 - EARL (450 chèvres) recherche agent caprin (chevreaux) - CDD 3 mois 12h/semaine
Sarzeau - OFR037535-56 - EARL (Bovin viande) recherche agent vente directe et marchés - CDI Tps partiel
Sarzeau - OFR035628-56 - EARL (Vaches allaitantes) recherche agent d'élevage - CDD 3 mois

Porc

- Ploerdut, Priziac, St Guymard, Caden**, 4 Maternités collectives recherchent techniciens(nes) d'élevage - CDI tps plein
Bignan - OFR030981-56 Maternité collective (950 T) recherche second d'élevage - 2000 € net - CDI tps plein
Le Roc St André - OFR033199-56 - SCEA (550 Truies) recherche technicien(ne) élevage - CDD 6 mois
Guer - OFR033118-56 - EARL (VL et 200 Truies) recherche responsable élevage porc - CDI tps plein
Moustoir-Ac - OFR032921-56 - 500 Truies NE + FAF recherche technicien(ne) d'élevage - CDI tps plein
Evellys - OFR037141-56 - SCEA (300 Truies, mâles non castrés, robot de lavage, 200 ha) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Gourin - OPO146911-56 - EARL (360 Truies NE) recherche technicien(ne) d'élevage - CDI tps plein
Kerfourn - OPO144831-56 - EARL (350 Truies NE) recherche agent d'élevage 1WE garde / 4 - CDI tps plein
Moustoir-Remungol / Priziac/Pluvigner / Tréal / St Guymard / Ruffiac / Moustoir-Remungol / Locqueltas / Langonnet / Lizio / Le Roc St André / Pluméliau / Réguiny/Noyal-Muzillac Exploitations porcines recherchent 14 postes techniciens(ne) d'élevage - CDI tps plein
Locminé - Service de remplacement recherche technicien(ne) d'élevage - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Guilliers (400 T NE), Ploërmel (400 T NE), Saint-Marcel (320 T NE), Crédin (500 T NE) Groupement d'employeurs départemental recherchent 4 technicien(ne)s élevage porcin - CDI tps plein

Grandes Cultures

- Theix - OCM145287-56** - SARL Préparation semences recherche agent polyvalent autonome - Nov à Juillet à l'atelier et août à octobre déplacements Bretagne (Tous frais payés) - 25 à 30 000 €/net CDI tps plein
Ferel/Le Fauoët/Guer/Pontivy 3 ETA recherchent chauffeurs - CDI tps plein
Malguenac - OFR034961-56 - ETA recherche mécanicien de parc matériel agricole - CDI tps plein
Locoal-Mendon - OFR037491-56 - CUMA recherche chauffeur agricole - CDD tps plein 7 mois
Loyat - OFR0381-56 - CUMA, matériel récent, recherche chauffeur agricole - CDI tps plein

Paysage

- Plumelec - OFR034153-56** - Paysagiste recherche responsable de chantier maçonnerie - Salaire attractif - Permis B et EB - CDI tps plein
Plumelec - OFR034152-56 - Paysagiste recherche responsable de chantier entretien - CDI tps plein
Auray - OFR034153 - Société recherche 2 postes : chef de chantier et maçon - CDI tps plein
Theix-Noyal - OPA144041-56 - Paysagiste recrute maçon du paysage - CDI tps plein

Maraîchage

- Pluméliau - OFR036742-56** - Producteur pommes de terre recherche agent tri - CDD 3 mois 1jour/semaine
Plouhinec - OFR034276-56 - GAEC (Légumes plein champ) recherche agent de récolte d'hiver - CDD 4 mois
Sulniac - OFR037498-56 - Exploitation (Maraîchage et vente directe) recherche agent polyvalent - CDD 7 mois
Sulniac - GAEC (60 ha - légumes Bio) recherchent 4 saisonniers CDD de 3 à 6 mois

Apprentissage

15 offres en contrat d'apprentissage (lait, porc, machinisme, paysage) du CAPA au BTSA en 2 ans, début des contrats entre juillet et septembre 2023

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - NE : Naisseur-Engraisseur - FAF : Fabrication à la Ferme - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée

Social

La prévention du mal-être en milieu agricole

Le mal-être ou la détresse sont une réalité dans le monde agricole. Les raisons du mal-être en agriculture sont diverses (crises économiques, problèmes personnels...).

Pour y faire face, la MSA Portes de Bretagne est mobilisée depuis près de 20 ans pour accompagner les exploitants et les salariés agricoles, ainsi que leur famille.



L'objectif est clair : agir. Le réseau de Sentinelles MSA ou d'intervenants auprès des exploitants formés pour repérer les signes précurseurs de mal-être et orienter les adhérents vers des professionnels qualifiés dans l'accompagnement et la prise en charge. Ce réseau vient compléter toutes les actions déjà mises en place, individuelles ou collectives, pour accompagner les adhérents, agriculteurs ou salariés, confrontés à ces difficultés. Les services de la santé sécurité au travail et de l'action sociale sont particulièrement mobilisés.

Le numéro d'Agri'écoute 09 69 39 29 19 propose un service d'écoute téléphonique et d'aide psychologique dédié au monde agricole et rural.



Accessible à tout moment, il permet d'échanger anonymement dès que le besoin s'en fait sentir.

Pour plus d'informations
portesdebretagne.msa.fr
 ou appelez le 02 99 01 80 80.



santé
 famille
 retraite
 services